



PROCÈS-VERBAL DE CONSULTATION À DISTANCE DU COMITÉ DIRECTEUR VOTE ÉLECTRONIQUE – 29 MAI AU 12 JUIN 2026

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article 15 des statuts de la FFTDA, qui autorise la tenue de réunions et consultations à distance, la Vice-Présidente en charge du Secrétariat Général, Madame Sybille Forca, a initié une procédure de vote électronique en date du 29 mai 2026.

Cette consultation avait pour objet la validation des procès-verbaux des Comités Directeurs suivants, en attente de ratification :

- PV du Comité Directeur du 2 février 2025 (Vote 1)
- PV du Comité Directeur du 4 mai 2025 (Vote 2)
- PV du Comité Directeur du 3 août 2025 (Vote 3)

Les procès-verbaux soumis au vote ont été mis à disposition des membres du Comité Directeur via l'espace dédié, hors accès public, sur le site fédéral : <https://www.fft-da.fr/fr/557-votes-du-comite-directeur.html>

2. PARTICIPATION

Vingt membres du Comité directeur ont pris part à cette consultation :

Bernard Philippe	Brouland Jean-Dominique
Chaize Marine	Cochet Maryline
Courtens Karine	Dagci Cengiz
Félicité Sophie	Forca Sybille
Gentil Pascal	Komou Eric
Lamine Karima	Larabi Rafika
Laudren Bruno	Luron Isabelle
Mahaoui Karim	Odjo Denis
Rattier Pascale	Sadok Hassane
Viglione Claude	Zampi Joëlle

3. RÉSULTATS DES VOTES

Vote	Pour	Contre	Abstention	N'ont pas participé
Vote 1 – PV du CD du 2 février 2025	19	1	0	9
Vote 2 – PV du CD du 4 mai 2025	18	2	0	9
Vote 3 – PV du CD du 3 août 2025	19	1	0	9

4. AMENDEMENTS

Lors de la consultation, un amendement a été formulé sur le Vote 1 (PV du 2 février 2025) par Madame Joëlle Zampi, sans précision de contenu dans le formulaire de vote.

Madame Sybille Forca, Secrétaire Générale, a formulé des observations sur les trois procès-verbaux soumis au vote, indiquant que ceux-ci sont à compléter selon les retours du bureau et du Comité Directeur.

5. DÉCISIONS

Au regard des résultats obtenus, le Comité Directeur de la FFTDA, par voie de consultation électronique :

- ✓ **VALIDE le procès-verbal du Comité Directeur du 2 février 2025 (19 voix pour, 1 contre, 0 abstention) ;**
- ✓ **VALIDE le procès-verbal du Comité Directeur du 4 mai 2025 (18 voix pour, 2 contre, 0 abstention) ;**
- ✓ **VALIDE le procès-verbal du Comité Directeur du 3 août 2025 (19 voix pour, 1 contre, 0 abstention).**

Ces trois procès-verbaux, désormais validés, seront signés et publiés sur le site fédéral conformément aux pratiques habituelles de la fédération.

Fait à Lyon, le 12 juin 2026

Le Président
M. Hassan SADOK


La Secrétaire Générale
Mme Sybille FORCA